

Pont Charles-de-Gaulle à Blois : Le conseil départemental rétablit la circulation en pleines voies pendant les fêtes.



Du 19 décembre 2023 au 14 janvier 2024, les travaux de réfection du pont Charles-de-Gaulle, à Blois, marqueront une pause pour les fêtes de fin d'année. Principale conséquence : la circulation sera rétablie sur 2x2 voies toute la journée. Les travaux reprendront à partir du 15 janvier, impliquant la neutralisation de la voie lente entre 10h et 17h dans le sens Vineuil-Blois.

Les travaux de réfection des superstructures du pont Charles-de-Gaulle ont bien avancé ces derniers mois : « **Le groupement [Eurovia Béton/Eurovia](#) a tout mis en œuvre pour que les moyens déployés sur le chantier permettent de tenir le calendrier annoncé au démarrage des importants travaux de réfection en juin dernier. La situation permet de suspendre les restrictions de circulation entre le 19 décembre 2023 et le 14 janvier 2024. Le trottoir amont (côté Est) restera néanmoins fermé à la circulation piétons et cycles pendant cette période, la pose des garde-corps n'étant pas encore finalisée.** » explique Isabelle Barge, directrice des routes et des mobilités au conseil départemental.

Les travaux reprendront à partir du lundi 15 janvier 2024. Ils nécessiteront, toujours la neutralisation de la voie lente entre 10h et 17h (en dehors des heures de pointe) dans le sens Vineuil – Blois le temps de finir de poser les garde-corps.

Dans le sens Blois – Vineuil, l'installation des corniches métalliques, actuellement en cours de fabrication, imposeront de neutraliser la voie lente uniquement durant 3 jours, entre 9h et 16h (en dehors des heures de pointe). En dehors de ces trois journées, plus aucune restriction n'est à attendre après le 19 décembre dans ce sens de circulation.

« **D'une ampleur inédite depuis la construction de l'ouvrage en 1970, ces travaux de réfection des superstructures débutés à l'automne 2022, approchent de leur terme : intégralement financés par le conseil départemental pour un coût total de 3,6 M€, ils prendront fin au plus tard en avril 2024, selon les contraintes engendrées par la viabilité hivernale.** » rappelle Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale

